ALPHA EXPERTS

20 RUE MARTIN BERNARD

75013 PARIS

SIRET: 42283040600027 **APE: 6920Z**

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

DOCUMENTS ANNUELS

DUPLICATA
CERTIFIE CONFORME

Sommaire

ALPHA EXPERTS			
20	RUE MARTIN BERNARD	Durée N:	12
75013	PARIS	Durée N-1:	06

BILAN SIMPLIFIE

Actif	Brut	Amort. et prov.	31/12/2023	31/12/2022
Immobilisations incorporelles- fonds commercial				
Immobilisations incorporelles - Autres				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	2 873 499		2 873 499	1 802 650
Total	**2 873 499**		**2 873 499**	**1 802 650**
Stocks :				
- Matières premières, appro., en cours production				
- Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commande				
Créances : - Clients et comptes rattachés				
- Autres créances	314 317		314 317	315 332
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	724		724	176 749
Charges constatées d'avance				
Total	**315 041**		**315 041**	**492 081**
Total de l'actif	**3 188 540**		**3 188 540**	**2 294 731**

Passif	31/12/2023	31/12/2022
Capitaux propres		
Capital social ou individuel	196 225	196 225
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale	43 727	43 727
Réserves réglementées		
Autres réserves (dont réserve relative achat d'oeuvres orig. art. vivants)		
Report à nouveau	1 681 788	1 691 220
Résultat de l'exercice	585635	- 9 432
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Total	**2 507 375**	**1 921 740**
Provisions pour risques et charges		
Dettes		
Emprunts et dettes assimilées	116 875	60
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	5 709	7 644
Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)		
Comptes courants d'associés		
Autres dettes	558 580	365 286
Produits constatés d'avance		
Total	**681 165**	**372 990**
Total du passif	**3 188 540**	**2 294 731**

Renvois

Dont immobilisations financières à moins un an	
Dont créances à plus d'un an	
Dont comptes courants d'associés débiteurs	
Dont dettes à plus d'un an	
Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours exercice	
Prix de vente hors TVA immobilisations cédées au cours exercice	

ALPHA EXPERTS

Clôture au: 31/12/2023

COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE

A - Résultat comptable	31/12/2023	31/12/2022
Ventes de marchandises, (dont export :)		
Production vendue de biens		
Production vendue de services		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation reçues		
Autres produits		
Total des produits d'exploitation hors TVA		
Achats de marchandises		
Variation de stock (marchandises)		
Achats matières premières et autres approvisionnements		
Variation de stock (matières premières et approvisionnement)		
Autres charges externes:	8 434	7 390
Crédit-bail mobilier / Crédit-bail immobilier		
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle)		
Rémunérations du personnel		
Charges sociales		
Dotations aux amortissements (dont amortissement du fonds de commerces)		
Dotations aux provisions		
Autres charges: Dont provisions fiscales implant. commerciales à l'étranger		
Dont cotisations versées org. syndicales et professionnelles		
Total des charges d'exploitation	**8 434**	**7 390**
1 - Résultat d'exploitation	**- 8 434**	**- 7 390**
Produits financiers	602 792	
Produits exceptionnels	13 833	164 531
Charges financières	4 373	4 825
Charges exceptionnelles:	18 183	161 747
Dont amort. des souscription dans des PME innovantes		
Dont amort. except. 25% des constructions nouvelles		
Impôts sur les bénéfices		
2 - Bénéfice ou perte	**585 634**	**- 9 432**
B - Résultat fiscal	**Bénéfice**	**Déficit**
	585 634	
Rémunérations et avantages personnels non déductibles		
Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles		
Provisions non déductibles		
Impots et taxes non déductibles		
Divers: intérêts excédentaires cptes crts d'associés / Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC	30 139	
Fraction des loyers dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option / Part non réintégrée		
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		
Déductions :		
Entreprise nouvelle / ZFU (44 octies A) / Invest. outre-mer		
Reprise ent. diff. / Jeune ent.inov. / BUD		
ZRD / ZRR / ZFANG 44 quaterd.		
Bassin d'emploi / Zone de dév prio		
Dont divers : Déduction exceptionnelle : - créance due au report en arrière du déficit		602 792
- (art 39 decies) / - (art 39 decies A) / - (art 39 decies B)		
- (art 39 decies C) / - (art 39 decies D) / - (art 39 decies E)		
- (art 39 decies F) / - (art 39 decies G)		
Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs	**12 982**	
Déficit de l'exercice reporté en arrière		
Déficits antérieurs reportables 213 527 dont imputés sur le résultat		12 982
Résultat fiscal après imputation des déficits		

IMMOBILISATIONS , AMORTISSEMENTS , PLUS-VALUES , MOINS-VALUES

IMMOBILISATIONS	Valeur brute immo . début exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute immo. fin exercice	Réévaluation légale
Immobilisations incorporelles					
Fonds commercial					
Autres					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Inst. tech. mat. outil. ind.					
Instal. gales. agcts divers					
Matériel de transport					
Autres immo. corporelles					
Immobilisations financières	1 802 650	1 089 032	18 183	2 873 499	
Total	**1 802 650**	**1 089 032**	**18 183**	**2 873 499**	

AMORTISSEMENTS	Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations exercice	Diminutions	Amortissements fin d'exercice
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériel et outillage industriels				
Installations générales, agcts, aménagements divers				
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles				
Total				

PLUS VALUES ET MOINS VALUES								
Nature des immobilisations	Valeur d'actif	Amort.	Valeur résiduelle	Prix de cession	Court terme	Long terme		
						19%	15 ou 12.8%	0%
Immobilisations financières	18 183		18 183	13 833	- 4 350			
Total	**18 183**		**18 183**	**13 833**	**- 4 350**			
Plus-values taxables à 19%			Régularisations					
Total général					**- 4 350**			

RELEVE DES PROVISIONS, AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES - DEFICITS REPORTABLES - DIVERS

I Relevé des provisions - amortissements dérogatoires

A - Nature des provisions	Montant début exercice	Augmentations : dotations exercice	Diminutions : reprises exercice	Montant fin exercice
Provisions réglementées:				
Amortissements dérogatoires				
Dont majoration de 30%				
Autres provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour dépréciation:				
Sur immobilisations				
Sur stocks et en cours				
Sur clients et comptes rattachés				
Autres provisions pour dépréciation				
Total				

B- Mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires	Dotations	Reprises	C - Ventilation des dotations aux provisions et charges à payer non déductibles pour l'assiette de l'impôt	
Fonds commercial			Indemnités C.P. et charges correspondantes	
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Inst. Techniques, mat., outil.				
Inst. Gales, agcts, am. divers				
Matériel de transport				
Autres immo. Corporelles				
Total			**Total**	

II Déficits reportables	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent	213 527
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	
Nombre d'opérations sur l'exercice	
Déficits imputés	12 982
Déficits reportables	200 544
Déficit de l'exercice	
Total des déficits à reporter	**200 544**

III Divers		
Primes et cotisations complémentaires facultatives		
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI		
dont cotisations facultatives Madelin		
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant		
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS		
N° du centre de gestion agréé		
Montant de la TVA collectée		
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)		
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant		
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt (art. 238 bis (4) du CGI pour l'entreprise donatrice)		
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur (art. 217)		

S.A.	**:**	**ALPHA EXPERTS**
ADRESSE	**:**	**20, Rue Martin Bernard – 75013 PARIS**
SIRET	**:**	**422 830 406 00027**
CODE NAF	**:**	**6920Z**

ANNEXE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2023, dont le total est de 3 188 540 euros, et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dont le total de charges est de 30 990 euros et le total de produits est de 616 625 euros et dégageant un résultat comptable de 585 635 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023.

Les notes (ou les tableaux) n° 1 à 5, ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

ANNEXE DE BASE

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT DU 01/01/2023 AU 31/12/2023	INFORMATIONS	
	PRODUITES	NON PRODUITES
	ELEMENT N°	
I.- REGLES ET METHODES COMPTABLES		
Principes et conventions générales	1	
Utilisations d'estimations	1	
Changement de méthode d'évaluation et comparabilité des exercices	1	
Faits caractéristiques	1	
II.- COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT		
Etat de l'actif immobilisé		
Etat des amortissements		NS
Etat des provisions		NA
Etat des échéances des créances et dettes		NS
Informations et commentaires sur :		NS
- éléments relevant de plusieurs postes du bilan		
- réévaluation		NA
- frais d'établissement		NA
- frais de recherche appliquée et développement		NA
- fonds commercial		NA
- intérêts immobilisés		NA
- intérêts sur éléments de l'actif circulant		NA
- différences d'évaluation sur éléments fongibles de l'actif circulant		NA
- avances aux dirigeants		NA
- produits à recevoir		NA
- charges à payer		NA
- charges et produits constatés d'avance		NS
- charges à répartir sur plusieurs exercices		NS
- composition du capital social	2	NA
- parts bénéficiaires		
- obligations convertibles		NA
- ventilation du chiffre d'affaires net		NA
- ventilation de l'impôt sur les bénéfices	3	NA
		NA
III. – ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS		
Crédit-bail		
Engagements financiers		NA
Dettes garanties par des sûretés réelles		NA
Incidence des évaluations fiscales dérogatoires		NA
Accroissement et allégements de la dette future d'impôts		NA
Rémunération des dirigeants		NA
Effectif moyen		NA
Identité des sociétés-mères consolidant les comptes de la société		NA
Liste des filiales et participations	4	NA
IV.- REPARTITION DU RESULTAT	5	

NS = non significatif NA = non applicable

ANNEXE - ELEMENT 1

REGLES ET METHODES COMPTABLES

PRINCIPES ET CONVENTIONS GENERALES

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2016-07 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

L'ensemble des notes et tableaux présentés dans cette annexe sont exprimés en euros sauf indication contraire.

UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui peuvent avoir une incidence sur la valeur comptable de certains éléments du bilan ou du compte de résultat, ainsi que sur les informations données dans certaines notes de l'annexe.

Ces estimations, hypothèses ou appréciations sont établies sur la base d'informations ou situations existantes à la date d'établissement des comptes, qui peuvent se révéler ultérieurement différentes de la réalité.

Ces estimations concernent principalement les provisions pour risques et charges et les hypothèses retenues pour l'établissement des plans d'affaires utilisés pour la valorisation des titres de participation.

CHANGEMENT DE METHODE ET COMPARABILITE DES EXERCICES

Les méthodes d'évaluation utilisées n'ont pas été modifiées d'un exercice à l'autre.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations Financières :

Titres de participation

Le poste titres de participation enregistre la valeur d'acquisition des titres détenus par la société dans les sociétés dont elle assure le contrôle ou dans lesquelles elle exerce une influence, directement ou indirectement.
La valeur nette comptable des « titres de participation » est leur coût d'acquisition à leur date d'entrée dans le patrimoine de la Société.
La société a pris l'option d'activer les frais inhérents à l'acquisition de titres de participation
À toute autre date que leur date d'entrée, les titres de participation sont évalués à leur valeur d'usage pour la société déterminée notamment en fonction de critères fondés sur la rentabilité, les perspectives de développement et le patrimoine détenu.
Des tests de dépréciation ont été mis en place pour vérifier la valeur des titres de participation.
La méthodologie suivie pour déterminer la valeur d'utilité des actifs se fonde sur les méthodes de projection des flux de trésorerie futurs et sur la valeur patrimoniale.
Dans le cas où leur valeur nette comptable est supérieure à leur valeur d'usage, une dépréciation est constituée pour la différence.

Autres immobilisations financières

Les prêts, dépôts et autres immobilisations financières sont évalués à leur valeur nominale. Ils sont dépréciés lorsque leur valeur actuelle est inférieure à leur valeur comptable.

Créances :

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions :

Des provisions sont constituées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation de la société à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire, contractuel ou découler des pratiques de la société.
L'estimation du montant des provisions correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que la société devra supporter pour éteindre son obligation.

FAITS CARACTERISTIQUES

La poursuite du conflit en Ukraine qui a débuté en février 2022, la résurgence du conflit au Proche-Orient depuis le 7 octobre 2023 et l'inflation observée en 2023 n'ont pas eu d'incidence significative sur l'activité de la société.

EVENEMENTS POST CLOTURE

Néant

ANNEXE - ELEMENT 2

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL
(Décret n° 83-1020 du 29 novembre 1983 - Article 24-12°)

	NOMBRE	VALEUR NOMINALE
1. Actions/parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	68 672	2,86 €
2. Réduction de capital dans l'exercice		
3. Actions/parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	68 672	2,86 €

ANNEXE - ELEMENT 3

VENTILATION DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES
(Décret n° 83-1020 du 29 novembre 1983 - Article 24-20°)

	RESULTAT COMPTABLE AVANT IMPOT	RESULTAT FISCAL AVANT IMPOT	IMPOT CORRES PONDANT
RESULTAT COURANT	589 985	17 332	4 333
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-4 350	-4 350	-1 088
IMPUTATION DEFICITS ANTERIEURS		-12 982	-3 246
RESULTAT	585 635	0	0

ANNEXE - ELEMENT 4

LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS
(Décret n° 83-1020 du 29 novembre 1983 - Article 24-11°)

RENSEIGNEMENTS DETAILLES CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS	Capital	Capitaux propres	Quote-part du capital détenue en %	Résultat du dernier exercice clos
· Filiales (plus de 50% du capital détenu)				
· Participations (détenues entre 10 et 50%)				
SECAFI	3 785 440	48 598 125	10,38	4 596 405

RENSEIGNEMENTS GLOBAUX SUR TOUTES LES FILIALES	Valeur Comptable brute	Valeur comptable nette	Montant des prêts et avances	Dividendes encaissés
· Filiales (plus de 50% du capital détenu)				
· Participations (détenues entre 10 et 50%)				
SECAFI	1 689 335	1 689 335	-60	602 792
· Autres filiales				
· Autres participations				

ANNEXE - ELEMENT 5

REPARTITION DU RESULTAT
(Décret n° 83-1020 du 29 novembre 1983 - Article 24-20°)

Report à nouveau des exercices antérieurs	1 691 220,08
Résultat de l'exercice	-9 432,05
AFFECTATION :	1 681 788,03
A la réserve légale Aux autres réserves Distribution de dividendes Réduction de capital	
Report à nouveau après répartition	1 681 788,03

ALPHA EXPERTS

Société anonyme au capital de 196 225 euros
20, rue Martin Bernard
75013 – PARIS
R.C.S. Paris B 422 830 406

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31 décembre 2023

Philippe PILLOT
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre
30, allée des Vaupépins
91370 VERRIÈRES-LE-BUISSON

ALPHA EXPERTS
20, rue Martin Bernard
75013 – PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023

Aux actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société anonyme ALPHA EXPERTS relatifs à l'exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit
Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance
Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er juillet 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Règles et principes comptables
La note « Immobilisations financières » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives notamment à l'évaluation des titres de participations.
Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Estimations comptables
Lors de l'arrêté de ses comptes, votre société est amenée à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui concernent notamment les provisions pour couvrir les risques éventuels de dépréciation des titres de participation et les provisions pour risques et charges.
Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par la société, décrites dans l'annexe concernant l'évaluation des titres de participation et l'estimation des provisions pour risques et charges, sur la base des éléments disponibles, et mis en œuvre des tests pour vérifier, par sondages, l'application de ces méthodes. Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés.

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et règlementaires.
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion, le rapport sur le gouvernement d'entreprise du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.
Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'entité relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction de l'entreprise d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.
Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.
Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration le 6 mai 2024.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre entreprise.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Verrières-le-Buisson, le 11 juin 2024

Philippe PILLOT
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

ALPHA EXPERTS

20 RUE MARTIN BERNARD

75013 PARIS

SIRET: 42283040600027 **APE: 6920Z**

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

DOCUMENTS ANNUELS

Sommaire

ALPHA EXPERTS			
20	RUE MARTIN BERNARD	Durée N:	12
75013	PARIS	Durée N-1:	06

BILAN SIMPLIFIE

Actif	Brut	Amort. et prov.	31/12/2023	31/12/2022
Immobilisations incorporelles- fonds commercial				
Immobilisations incorporelles - Autres				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	2 873 499		2 873 499	1 802 650
Total	**2 873 499**		**2 873 499**	**1 802 650**
Stocks :				
- Matières premières, appro., en cours production				
- Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commande				
Créances : - Clients et comptes rattachés				
- Autres créances	314 317		314 317	315 332
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	724		724	176 749
Charges constatées d'avance				
Total	**315 041**		**315 041**	**492 081**
Total de l'actif	**3 188 540**		**3 188 540**	**2 294 731**

Passif	31/12/2023	31/12/2022
Capitaux propres		
Capital social ou individuel	196 225	196 225
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale	43 727	43 727
Réserves réglementées		
Autres réserves (dont réserve relative achat d'oeuvres orig. art. vivants)		
Report à nouveau	1 681 788	1 691 220
Résultat de l'exercice	585635	- 9 432
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Total	**2 507 375**	**1 921 740**
Provisions pour risques et charges		
Dettes		
Emprunts et dettes assimilées	116 875	60
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	5 709	7 644
Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)		
Comptes courants d'associés		
Autres dettes	558 580	365 286
Produits constatés d'avance		
Total	**681 165**	**372 990**
Total du passif	**3 188 540**	**2 294 731**

Renvois

Dont immobilisations financières à moins un an	
Dont créances à plus d'un an	
Dont comptes courants d'associés débiteurs	
Dont dettes à plus d'un an	
Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours exercice	
Prix de vente hors TVA immobilisations cédées au cours exercice	

ALPHA EXPERTS

Clôture au: 31/12/2023

COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE

A - Résultat comptable		31/12/2023	31/12/2022
Ventes de marchandises, (dont export :)			
Production vendue de biens			
Production vendue de services			
Production stockée			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation reçues			
Autres produits			
Total des produits d'exploitation hors TVA			
Achats de marchandises			
Variation de stock (marchandises)			
Achats matières premières et autres approvisionnements			
Variation de stock (matières premières et approvisionnement)			
Autres charges externes:		8 434	7 390
Crédit-bail mobilier	Crédit-bail immobilier		
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle)			
Rémunérations du personnel			
Charges sociales			
Dotations aux amortissements (dont amortissement du fonds de commerces)			
Dotations aux provisions			
Autres charges: Dont provisions fiscales implant. commerciales à l'étranger			
Dont cotisations versées org. syndicales et professionnelles			
Total des charges d'exploitation		**8 434**	**7 390**
1 - Résultat d'exploitation		**- 8 434**	**- 7 390**
Produits financiers		602 792	
Produits exceptionnels		13 833	164 531
Charges financières		4 373	4 825
Charges exceptionnelles:		18 183	161 747
Dont amort. des souscription dans des PME innovantes			
Dont amort. except. 25% des constructions nouvelles			
Impôts sur les bénéfices			
2 - Bénéfice ou perte		**585 634**	**- 9 432**

B - Résultat fiscal		Bénéfice	Déficit
		585 634	
Rémunérations et avantages personnels non déductibles			
Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles			
Provisions non déductibles			
Impots et taxes non déductibles			
Divers:			
intérêts excédentaires cptes crts d'associés	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC	30 139	
Fraction des loyers dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option	Part non réintégrée		
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			
Déductions :			
Entreprise nouvelle / ZFU (44 octies A) / Invest. outre-mer			
Reprise ent. diff. / Jeune ent.inov. / BUD			
ZRD / ZRR / ZFANG 44 quaterd.			
Bassin d'emploi / Zone de dév prio			
Dont divers : Déduction exceptionnelle : - créance due au report en arrière du déficit			602 792
- (art 39 decies) / - (art 39 decies A) / - (art 39 decies B)			
- (art 39 decies C) / - (art 39 decies D) / - (art 39 decies E)			
- (art 39 decies F) / - (art 39 decies G)			
Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs		**12 982**	
Déficit de l'exercice reporté en arrière			
Déficits antérieurs reportables 213 527	dont imputés sur le résultat		12 982
Résultat fiscal après imputation des déficits			

IMMOBILISATIONS , AMORTISSEMENTS , PLUS-VALUES , MOINS-VALUES

IMMOBILISATIONS	Valeur brute immo . début exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute immo. fin exercice	Réévaluation légale
Immobilisations incorporelles					
Fonds commercial					
Autres					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Inst. tech. mat. outil. ind.					
Instal. gales, agcts divers					
Matériel de transport					
Autres immo. corporelles					
Immobilisations financières	1 802 650	1 089 032	18 183	2 873 499	
Total	**1 802 650**	**1 089 032**	**18 183**	**2 873 499**	

AMORTISSEMENTS	Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations exercice	Diminutions	Amortissements fin d'exercice
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériel et outillage industriels				
Installations générales, agcts, aménagements divers				
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles				
Total				

PLUS VALUES ET MOINS VALUES

Nature des immobilisations	Valeur d'actif	Amort.	Valeur résiduelle	Prix de cession	Court terme	Long terme		
						19%	15 ou 12.8%	0%
Immobilisations financières	18 183		18 183	13 833	- 4 350			
Total	**18 183**		**18 183**	**13 833**	**- 4 350**			
Plus-values taxables à 19%			Régularisations					
Total général					**- 4 350**			

RELEVE DES PROVISIONS, AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES - DEFICITS REPORTABLES - DIVERS

I Relevé des provisions - amortissements dérogatoires

A - Nature des provisions	Montant début exercice	Augmentations : dotations exercice	Diminutions : reprises exercice	Montant fin exercice
Provisions réglementées:				
Amortissements dérogatoires				
Dont majoration de 30%				
Autres provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour dépréciation:				
Sur immobilisations				
Sur stocks et en cours				
Sur clients et comptes rattachés				
Autres provisions pour dépréciation				
Total				

B- Mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires	Dotations	Reprises	C - Ventilation des dotations aux provisions et charges à payer non déductibles pour l'assiette de l'impôt	
Fonds commercial			Indemnités C.P. et charges correspondantes	
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Inst. Techniques, mat., outil.				
Inst. Gales, agcts, am. divers				
Matériel de transport				
Autres immo. Corporelles				
Total			**Total**	

II Déficits reportables

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent	213 527
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	
Nombre d'opérations sur l'exercice	
Déficits imputés	12 982
Déficits reportables	200 544
Déficit de l'exercice	
Total des déficits à reporter	**200 544**

III Divers

Primes et cotisations complémentaires facultatives		
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI		
dont cotisations facultatives Madelin		
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant		
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS		
N° du centre de gestion agréé		
Montant de la TVA collectée		
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)		
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant		
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt (art. 238 bis (4) du CGI pour l'entreprise donatrice)		
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur (art. 217)		

S.A.	**:**	**ALPHA EXPERTS**
ADRESSE	**:**	**20, Rue Martin Bernard – 75013 PARIS**
SIRET	**:**	**422 830 406 00027**
CODE NAF	**:**	**6920Z**

ANNEXE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2023, dont le total est de 3 188 540 euros, et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dont le total de charges est de 30 990 euros et le total de produits est de 616 625 euros et dégageant un résultat comptable de 585 635 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023.

Les notes (ou les tableaux) n° 1 à 5, ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

ANNEXE DE BASE

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT DU 01/01/2023 AU 31/12/2023	INFORMATIONS	
	PRODUITES	NON PRODUITES
	ELEMENT N°	
I.- REGLES ET METHODES COMPTABLES		
Principes et conventions générales	1	
Utilisations d'estimations	1	
Changement de méthode d'évaluation et comparabilité des exercices	1	
Faits caractéristiques	1	
II.- COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT		
Etat de l'actif immobilisé		
Etat des amortissements		NS
Etat des provisions		NA
Etat des échéances des créances et dettes		NS
Informations et commentaires sur :		NS
- éléments relevant de plusieurs postes du bilan		
- réévaluation		NA
- frais d'établissement		NA
- frais de recherche appliquée et développement		NA
- fonds commercial		NA
- intérêts immobilisés		NA
- intérêts sur éléments de l'actif circulant		NA
- différences d'évaluation sur éléments fongibles de l'actif circulant		NA
- avances aux dirigeants		NA
- produits à recevoir		NA
- charges à payer		NA
- charges et produits constatés d'avance		NS
- charges à répartir sur plusieurs exercices		NS
- composition du capital social	2	NA
- parts bénéficiaires		
- obligations convertibles		NA
- ventilation du chiffre d'affaires net		NA
- ventilation de l'impôt sur les bénéfices	3	NA
		NA
III. – ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS		
Crédit-bail		
Engagements financiers		NA
Dettes garanties par des sûretés réelles		NA
Incidence des évaluations fiscales dérogatoires		NA
Accroissement et allégements de la dette future d'impôts		NA
Rémunération des dirigeants		NA
Effectif moyen		NA
Identité des sociétés-mères consolidant les comptes de la société		NA
Liste des filiales et participations	4	NA
IV.- REPARTITION DU RESULTAT	5	

NS = non significatif NA = non applicable

ANNEXE - ELEMENT 1

REGLES ET METHODES COMPTABLES

PRINCIPES ET CONVENTIONS GENERALES

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2016-07 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

L'ensemble des notes et tableaux présentés dans cette annexe sont exprimés en euros sauf indication contraire.

UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui peuvent avoir une incidence sur la valeur comptable de certains éléments du bilan ou du compte de résultat, ainsi que sur les informations données dans certaines notes de l'annexe.

Ces estimations, hypothèses ou appréciations sont établies sur la base d'informations ou situations existantes à la date d'établissement des comptes, qui peuvent se révéler ultérieurement différentes de la réalité.

Ces estimations concernent principalement les provisions pour risques et charges et les hypothèses retenues pour l'établissement des plans d'affaires utilisés pour la valorisation des titres de participation.

CHANGEMENT DE METHODE ET COMPARABILITE DES EXERCICES

Les méthodes d'évaluation utilisées n'ont pas été modifiées d'un exercice à l'autre.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations Financières :

Titres de participation

Le poste titres de participation enregistre la valeur d'acquisition des titres détenus par la société dans les sociétés dont elle assure le contrôle ou dans lesquelles elle exerce une influence, directement ou indirectement.
La valeur nette comptable des « titres de participation » est leur coût d'acquisition à leur date d'entrée dans le patrimoine de la Société.
La société a pris l'option d'activer les frais inhérents à l'acquisition de titres de participation
À toute autre date que leur date d'entrée, les titres de participation sont évalués à leur valeur d'usage pour la société déterminée notamment en fonction de critères fondés sur la rentabilité, les perspectives de développement et le patrimoine détenu.
Des tests de dépréciation ont été mis en place pour vérifier la valeur des titres de participation.
La méthodologie suivie pour déterminer la valeur d'utilité des actifs se fonde sur les méthodes de projection des flux de trésorerie futurs et sur la valeur patrimoniale.
Dans le cas où leur valeur nette comptable est supérieure à leur valeur d'usage, une dépréciation est constituée pour la différence.

Autres immobilisations financières

Les prêts, dépôts et autres immobilisations financières sont évalués à leur valeur nominale. Ils sont dépréciés lorsque leur valeur actuelle est inférieure à leur valeur comptable.

Créances :

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions :

Des provisions sont constituées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation de la société à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire, contractuel ou découler des pratiques de la société.
L'estimation du montant des provisions correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que la société devra supporter pour éteindre son obligation.

FAITS CARACTERISTIQUES

La poursuite du conflit en Ukraine qui a débuté en février 2022, la résurgence du conflit au Proche-Orient depuis le 7 octobre 2023 et l'inflation observée en 2023 n'ont pas eu d'incidence significative sur l'activité de la société.

EVENEMENTS POST CLOTURE

Néant

ANNEXE - ELEMENT 2

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL
(Décret n° 83-1020 du 29 novembre 1983 - Article 24-12°)

	NOMBRE	VALEUR NOMINALE
1. Actions/parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	68 672	2,86 €
2. Réduction de capital dans l'exercice		
3. Actions/parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	68 672	2,86 €

ANNEXE - ELEMENT 3

VENTILATION DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES
(Décret n° 83-1020 du 29 novembre 1983 - Article 24-20°)

	RESULTAT COMPTABLE AVANT IMPOT	RESULTAT FISCAL AVANT IMPOT	IMPOT CORRES-PONDANT
RESULTAT COURANT	589 985	17 332	4 333
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-4 350	-4 350	-1 088
IMPUTATION DEFICITS ANTERIEURS		-12 982	-3 246
RESULTAT	585 635	0	0

ANNEXE - ELEMENT 4

LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS
(Décret n° 83-1020 du 29 novembre 1983 - Article 24-11°)

RENSEIGNEMENTS DETAILLES CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS	**Capital**	**Capitaux propres**	**Quote-part du capital détenue en %**	**Résultat du dernier exercice clos**
· Filiales (plus de 50% du capital détenu)				
· Participations (détenues entre 10 et 50%)				
SECAFI	3 785 440	48 598 125	10,38	4 596 405

RENSEIGNEMENTS GLOBAUX SUR TOUTES LES FILIALES	**Valeur Comptable brute**	**Valeur comptable nette**	**Montant des prêts et avances**	**Dividendes encaissés**
· Filiales (plus de 50% du capital détenu)				
· Participations (détenues entre 10 et 50%)				
SECAFI	1 689 335	1 689 335	-60	602 792
· Autres filiales				
· Autres participations				

ANNEXE - ELEMENT 5

REPARTITION DU RESULTAT
(Décret n° 83-1020 du 29 novembre 1983 - Article 24-20°)

Report à nouveau des exercices antérieurs	1 691 220,08
Résultat de l'exercice	-9 432,05
AFFECTATION :	1 681 788,03
A la réserve légale Aux autres réserves Distribution de dividendes Réduction de capital	
Report à nouveau après répartition	1 681 788,03